



## NOTAIRE ET SUCCESSION COMPLIQUEE

Par **belle67**, le **03/02/2021** à **23:04**

Bonjour,

Voilà la situation:

Les parents de mon mari ont divorcés il y a déjà longtemps en 1989 je crois, son père a gardé la maison et il a donné sa part à son ex femme ils ont eu trois enfants ensemble.

Son père s'est remarié et a eu un enfant avec sa nouvelle épouse.

Son père est décédé en 1998 donc son demi frère est resté avec sa mère dans la maison.

En 2010 sa belle mère de mon mari est décédée le demi frère avait alors 17 ans.

Personne n'a été convoqué depuis tout ce temps chez le notaire. aucun des enfants...

le demi frère est resté dans la maison depuis tout ce temps.

En 2013 nous avons reçu un courrier pour nous prévenir que la belle mère était décédée et donc la soeur de mon mari a fait relancer le dossier pour savoir pour la maison.....Mais pas de réponse de la part du notaire.

En aout 2019 de nouveau un courrier nous précisant le montant estimé pour la vente de la maison en demandant si les enfants étaient d'accord de vendre tout le monde était ok, il y avait tout le détail avec le montant qui reviendrait au demi frère et pour les 3 autres car il veut garder la maison. Ca traîne depuis aout 2019 après il y a eu le premier confinement donc retard et en septembre quand mon mari appelé pour connaître l'avancement du dossier le notaire lui dit que le demi frère doit faire une demande de crédit pour racheter la part des trois autres.

Après avoir donné beaucoup de coup de téléphone au notaire pour en finir avec ce dossier mon mari a commencé à mettre un peu la pression donc une demande de crédit a été déposée en décembre avant les fêtes mais en janvier vers le 15 on nous annonce que le demi frère n'a pas eu son crédit par sa banque et qu'il allait prendre un courtier pour trouver son crédit. Mais fin janvier le notaire a envoyé un mail aux trois enfants de la première union pour annoncer que le crédit était de nouveau refusé car le demi frère a changé de travail donc pas assez d'ancienneté dans son nouveau boulot et donc qu'il referra une demande dans quelques mois...

Donc mes questions:

Est-ce qu'après la mort du père de mon mari la notaire aurait du convoquer tous les enfants les 4 ?

Est-ce qu'après la mort de la belle mère de mon mari la notaire aurait du convoquer tous les enfants les 4 ?

Est ce que la notaire doit se renseigner pour savoir si le demi frère vit dans la maison car lui il dit que non au notaire mais nous sur Facebook on a vu qu'il habitait dans la maison?

Est-ce que s'il arrive quelques choses au demi frère , nous ne souhaitons de mal à personne,

les 3 autres enfants devront payer les factures de celui ci ou bien si il a des dettes?  
Comment faire pour sortir de cette situation et encore combien de temps cela peut encore durer car pendant ce temps il vit dans la maison donc il doit bien avoir des factures électricité, gaz, taxe foncière etc...

Merci pour votre aide.